

Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

181116/BC/OH

ARRETE N° ARR/2018/ST/446

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,
Vu l'arrêté municipal n°15 du 28 février 2002 de la Ville de Hem, relatif aux mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant l'autorisation de l'occupation du domaine public pour l'installation du Cirque Romane RITZ représenté par Monsieur Renold Elie, du lundi 19 novembre 2018 à 7h jusqu'au dimanche 25 novembre 2018 à 20h,
Considérant des raisons de sécurité, il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour réglementer le secteur repris dans l'article 1,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le **Cirque Romane RITZ**, est autorisé à occuper le domaine public, pour l'installation du cirque sur l'Esplanade du Mail Dunant, avenue Dunant à Hem et ce, du lundi 19 novembre 2018 à 7h00 jusqu'au dimanche 25 novembre 2018 à 20h.

ARTICLE 2 : Les ancrages du chapiteau et de tous éléments annexes seront interdits directement au sol et devront être arrimés sur les voitures ou les massifs appartenant au cirque. Les organisateurs veilleront à ce que les animaux et les véhicules ne détériorent pas les espaces plantés du site. Un nettoyage quotidien sera à prévoir afin d'éviter tous détritrus ou déchets sur les lieux. Le site devra être laissé en l'état identique à l'arrivée.

ARTICLE 3 : Pendant la durée de l'occupation, le périmètre sera sécurisé et matérialisé par le **Cirque Romane RITZ**. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix et à Monsieur Renold Elie, directeur du Cirque Romane RITZ – BP 309 – 29270 CARHAIX

Fait à HEM, le 20 NOV. 2018

Pour Le Maire de Hem et par délégation,
L'Adjoint à la Qualité de la Ville
et à la Proximité

Safia OULMI

